



Conseil Municipal du 22 février 2016 20h30 salle du Conseil Mairie

Ordre du jour

- ⊙ Approbation du dernier compte rendu
- ⊙ Validation du choix de l'entreprise pour les travaux d'accessibilité de la Mairie
- ⊙ Validation du choix de l'entreprise pour les travaux du parapet de pont au lieu dit « la brana »
- ⊙ Délibération sur la procédure d'attribution des subventions aux associations en 2016
- ⊙ Ossuaire municipal
- ⊙ Information THD et vote d'une motion avec délégation au Maire
- ⊙ Programme voirie 2016
- ⊙ Travaux sur le parking du bas
- ⊙ Délibération sur l'assainissement collectif
- ⊙ Questions diverses

Présents:

Benoit DESENLIS Maire – Patrice DELLA VEDOVE 1^{er} Adjoint - Franck PILATI 2^{ème} Adjoint - Patrice CAZES 3^{ème} Adjoint
Jean BIANCHINI - Jean Luc DELLA VEDOVE - Sandra PERES – Virginie GOUTX -
Chantal GOULU MARTINAT

Excusé:

Arnaud LAILLE

Secrétaire de séance : Jean Luc DELLA VEDOVE

Le quorum étant atteint, 9 conseillers sur 10, le conseil municipal peut se réunir et délibérer.

• **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le dernier compte rendu du conseil municipal a été approuvé à l'unanimité

• **VALIDATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE**

- Rappel du contexte:
 - Afin d'être en conformité avec la législation et les nouvelles normes ADAPT, il est nécessaire de réaliser des travaux devant la mairie pour relever le seuil d'accès.
 - Le Maire a consulté deux entreprises. Seule une seule a répondu à la convocation, il s'agit de la SARL DESPAUX basée à Vic-Fezensac

- Rappel des subventions octroyées (validées par arrêté)
 - - **DETR : 4981,47 € (40 %)**
 - - **Conseil Régional : 2490,00 € (22 %)**
 - - **Gisèle BIEMOURET (Réserve parlementaire): 2000,00 € (18 %)**

Soit un total de 80 % de subventions

Afin de bénéficier de la réserve parlementaire à hauteur des 2000,00 € nous avons besoin d'entériner au sein du conseil le choix de l'entreprise qui correspond à celle du devis.

Je vous propose donc de valider le choix de l'entreprise DESPAUX pour les travaux d'accessibilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Roquebrune, vote à l'unanimité (9/9) le choix de l'entreprise DESPAUX.

• **Validation du choix de l'entreprise pour les travaux du parapet de pont au lieu-dit « la brana »**

Le maire a consulté 2 entreprises du secteur à savoir:

- Sébastien GUILLAUMONT de Castillon-Debats
 - Proposition pour deux types de parapet de pont un homologué un non homologué

- Entreprise GRENIER de Marambat

Proposition pour un type de parapet de pont homologué

Le pont étant mitoyen avec la commune de Caillavet, le maire confirme un accord verbal avec Monsieur le Maire de ce même village qui permettra de répartir à hauteur de 50 % les charges entre les deux communes. Cet accord devra être entériné lors du prochain conseil municipal de Caillavet.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide à l'unanimité le choix de l'entreprise GUILLAUMONT Sébastien. (9/9)

- **Délibération sur la procédure d'attribution des subventions aux associations en 2016**

Depuis deux ans sommes fortement sollicités par des associations locales ou départementales, voire nationales.

Notre budget communal étant de plus en plus serré, nous devons l'optimiser au maximum. Ainsi face à cette recrudescence de demandes, je vous propose de voter un courrier « type » qui sera systématiquement envoyé aux Présidents des associations lors des demandes.

Voici une copie du contenu de la lettre type :

Monsieur le Président,

Face à la recrudescence importante de demande de subvention auprès des collectivités, et face à une réduction drastique des subventions de l'état qui nous oblige à être très vigilant pour équilibrer nos budgets nous avons décidé au sein du conseil municipal d'instaurer de nouvelles règles quant à l'attribution des subventions 2016.

Ainsi et afin de pouvoir en débattre en toute égalité avec les autres associations du canton au sein du conseil municipal, je vous demanderai de bien vouloir faire parvenir au secrétariat une copie de la comptabilité des 3 dernières années ainsi que les placements de votre association (par courrier ou mail). Dans le cas contraire, aucune subvention ne sera mandatée pour cette nouvelle année.

En effet, nous avons convenu au sein du conseil municipal d'établir une priorité en fonction de la situation comptable des associations.

Comptant sur votre compréhension,

Je vous prie, Monsieur le Président, d'accepter mes sincères salutations.

Dès retour des documents demandés, le conseil municipal étudiera les dossiers et débattrà du montant de la subvention allouée.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide à l'unanimité la mise en place de cette nouvelle procédure (9/9)

• Ossuaire municipal

Suite à l'abandon à la commune des héritiers de la famille LACOMME, le caveau devient la propriété de la commune.

Début janvier le Maire a contacté les pompes funèbres de Vic Fezensac pour l'établissement d'un devis afin de réaliser à partir de cette concession un ossuaire et entrepositaire communal.

Or la semaine dernière, le caveau s'est effondré.

Il devient donc urgent de procéder aux travaux.

Le devis final est en cours de transmission.

• Information THD et vote d'une motion avec délégation au Maire

Le sous répartiteur de la D35 basé à Roquebrune sera mis en service vers la fin du mois de février 2016.

A ce jour, il fait état que la municipalité n'est toujours pas informée de la date exacte de mise en service de celui-ci.

Il est également constaté qu'aucune carte permettant de déterminer avec précision quels administrés seront concernés par le raccordement Très Haut Débit (THD) n'a été transmise.

Il est constaté que la municipalité n'a pas été conviée à l'étude en amont du raccordement qui aurait pu permettre d'alerter le Syndicat Gers Numérique représenté par son Directeur Monsieur GABRIELLI, des zones hors THD de la commune qui impacteront négativement les administrés dans ces zones.

Il est constaté que toute la vallée de l'Osse desservie par le sous répartiteur au croisement de Roquebrune et de la D34, ne sera jamais concernée par le branchement THD, laissant ainsi environ 25 foyers sans accès au THD avec des zones sans HD.

Il est constaté que le syndicat Gers Numérique précise que les travaux sur ce sous répartiteur ne seront jamais effectués et il lui propose une connexion wifi depuis le château d'eau de Caillavet ou un kit satellite subventionné aux 2/3 de la somme, sans pour autant l'informer des tarifs des abonnements et de la fiabilité du système. En effet, un bon nombre d'études prouvent le fonctionnement aléatoire des connexions satellites et wifi, de plus la topographie des zones non couvertes par le THD n'est pas propice à la couverture en WIFI.

Sachant que les sommes allouées au Syndicat Gers Numérique par la Communauté de Communes sont d'environ 65000 € par an.

Le Maire propose au Conseil Municipal de signifier le manque total d'information de la part du syndicat Gers Numérique et de procéder à l'envoi d'un courrier au Président l'interpellant sur les problèmes ci-dessus et lui signifiant son mécontentement.

Le Maire demande au Conseil Municipal de voter cette motion.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide à l'unanimité cette motion (9/9)

• **Programme voirie 2016**

Le Maire fait état de la situation actuelle des chemins dans la commune :

Travaux urgents suite dégradation importante pendant l'hiver:

- VC 201 allant du village vers la D34 (Vers le Nord EST)
- VC 5 allant de la D34 vers le village de Caillavet
- VC 205 allant du village vers la D34 (vers le Sud EST)

Travaux programmés en 2016:

Chemin de SAINT PE (Pelle + purge + réfection de chaussée)

Chemin de LARTET opération citoyenne en collaboration avec la mairie de Préneron

Journée citoyenne sur l'ensemble des chemins de la commune pour boucher les trous comme les années précédentes fixée par principe le 28 mai 2016.

• **Travaux sur le parking du bas**

Le Maire fait état de la réunion en commun avec les adjoints début février.

Une première tranche de travaux débutera cette année 2016 avec la réalisation d'un muret pour contenir un apport de pierres blanches sur le parking.

Viendra ensuite la pose d'une barrière en bois financée par la Communauté des Communes d'Artagnan en Fezensac.

Un panneau de signalisation sera également installé sur lequel seront présentés des cartes composées du GR de PAYS et les PR de la commune.

Le maire doit rencontrer le syndicat d'électricité pour étudier le coût de l'éclairage.

• **Délibération sur l'assainissement collectif**

Le Maire rappelle la date butoir du branchement au réseau de l'assainissement collectif (2 ans) qui arrive à terme en avril 2016.

Le Maire rappelle les modalités financières d'accès au réseau qui sont mandatées à 1000 €.

La loi stipule en outre que l'ensemble des résidences de la zone d'assainissement collectif ayant un point de raccordement (tabouret) soient facturées de cette somme.

Le Maire propose donc au conseil municipal de voter le mandat aux résidences encore non raccordées dès la date anniversaire d'avril 2016.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition (9/9)

Le Maire informe le conseil municipal de problèmes relevés au niveau de la station :

Suite à une malfaçon les roseaux poussent en dehors des bassins de décantation. Le Maire va provoquer une réunion avec le maître d'œuvre et l'entreprise ayant réalisé les travaux afin de trouver un compromis.

• Question et informations diverses

- Le Maire informe l'assemblée de la fin du recensement communal.
D'après les premières constatations qui restent à être validées par l'INSEE, la population Roquebrunoise serait de 214 habitants, soit une augmentation de 17 habitants depuis 4 ans.
- Le Maire informe l'assemblée d'une circulaire Préfectorale, pour le recensement des oiseaux dans la commune.
Il distribue un formulaire aux différents conseillers qui seront chargés de les laisser aux personnes détenant des volatiles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30

Le Maire,

Benoit DESENLIS